PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1

M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2

M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3

Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4

Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5

Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche Appuyée par monsieur Germain Couture Il est résolu

172-17

D'adopter l'ordre du jour du 13 novembre 2017 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de séance;
- Adoption de l'ordre du jour; 2.
- Première période de questions;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017;
- Autorisation de paiement des comptes;
- Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 786-17 abrogeant le règlement numéro 713-12 portant sur l'épandage de matières résiduelles fertilisantes:
- Adoption du règlement numéro 785-17 modifiant le règlement numéro 483-02 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;
- Autorisation de dépenses supplémentaires en construction, ingénierie et surveillance dans le projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales:
- Demande d'aide financière dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales - Réalisation de travaux;
- Demande d'aide financière dans le cadre du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales - Réalisation de plans et devis;
- Approbation de l'entente pour la réception, le tri et le conditionnement des 11. matières provenant de la collecte sélective:
- 12. Autorisation de la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Nomination des élus municipaux au sein des différents comités; 13.
- Autorisation de signatures auprès de la Caisse Desjardins de la Chaudière et du Centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse;
- 15. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal et le calendrier des jours fériés chômés et payés de l'année 2018;
- 16. Approbation du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations de la Régie intermunicipale de gestion des déchets;
- Embauche d'un commis de bibliothèque:
- 18. Désignation de surveillants des plateaux sportifs;

- 19. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
- 20. Points divers;
- 21. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

Une soixantaine de personnes qui assistent à la séance et aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche Appuyée par madame Caroline Fournier

173-17 Il est résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 5

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais Appuyée par madame Geneviève Cliche

174-17

Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2017 totalisant 620 020,14 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 6

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 786-17 abrogeant le règlement numéro 713-12 portant sur l'épandage de matières résiduelles fertilisantes

Madame Geneviève Cliche donne avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 786-17 abrogeant le règlement numéro 713 -12 portant sur l'épandage de matières résiduelles fertilisantes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente l'objet du projet de règlement soumis.

Point n° 7

Adoption du règlement numéro 785-17 modifiant le règlement numéro 483-02 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2017, accompagné du projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté Appuyée par monsieur Germain Couture Il est résolu

175-17

D'adopter le règlement numéro 785-17 modifiant le règlement numéro 483-02 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

RÈGLEMENT NUMÉRO 785-17

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-02 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une demande a été présentée au conseil municipal afin de modifier le tracé utilisé par les véhicules tout-terrain;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2017, accompagné du projet de règlement;

À CES CAUSES,

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 483-02 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux est modifié en remplaçant, dans l'article 2, le deuxième paragraphe du premier alinéa par le suivant :

 Rue Saint-Aimé: sur une longueur de 3 600 m à partir du numéro civique 1265 jusqu'à la limite territoriale de Saint-Bernard.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

| AFFICHAGE DE PUBLICATION : | 17 novembre 2017 |
|----------------------------|------------------|
|----------------------------|------------------|

Point n° 8

Autorisation de dépenses supplémentaires en construction, ingénierie et surveillance dans le projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Bruser a soumis l'amendement n° 8 à son offre de service le 31 octobre 2017;

ATTENDU QUE durant les travaux de construction du projet d'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées municipales, certains travaux supplémentaires non prévus dans les plans et devis ont été requis afin d'assurer le bon fonctionnement du système;

ATTENDU le rapport de coûts afférents à divers travaux supplémentaires présenté par le directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de madame Anick Campeau Appuyée par madame Caroline Fournier Il est résolu

176-17

D'autoriser les dépenses supplémentaires relatives à l'opération et au fonctionnement du système de traitement des eaux usées identifiées dans le rapport de coûts afférents à divers travaux supplémentaires pour une somme évaluée à 6 030,43 \$

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 600 \$ en surveillance de travaux tel que décrit dans l'amendement numéro 8 de la firme d'ingénierie Bruser;

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 13 261,95 \$ prise à même le règlement numéro 753-15 autorisant un emprunt pour la construction et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 9

avant taxes;

Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Réalisation de travaux*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc Appuyée par madame Geneviève Cliche Il est résolu

177-17

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales*.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire à l'application de la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 10

Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Réalisation de plans et devis*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2:

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture Appuyée par madame Anick Campeau

178-17 Il est résolu

179-17

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales*.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire à l'application de la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 11

Approbation de l'entente pour la réception, le tri et le conditionnement des matières provenant de la collecte sélective

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche Appuyée par madame Caroline Fournier Il est résolu

D'approuver tel que présenté l'entente à intervenir entre la Municipalité et Société V.I.A. inc. ayant pour objet la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2018.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 12

Autorisation de la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions

ATTENDU QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la région de Chaudière-Appalaches vise diverses priorités;

ATTENDU QUE ce fonds vise à faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE ce fonds vise également à bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et à développer le sentiment d'appartenance à la région;

ATTENDU QUE ce fonds vise aussi à favoriser les milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter un projet afin d'améliorer l'accès à la rivière Chaudière pour ses citoyens;

ATTENDU QU'un tel projet contribuerait à l'atteinte des priorités régionales de Chaudière-Appalaches du FARR;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier Appuyée par madame Anick Campeau

180-17

Il est résolu

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

> Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 13

Nomination des élus municipaux au sein des différents comités

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté Appuyée par madame Anick Campeau

181-17 Il est résolu

> De désigner monsieur Renaud Labonté comme substitut du maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce conformément à l'article 210-24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

> De désigner, pour remplir la fonction de maire suppléant et ainsi remplacer le maire en cas d'absence. l'ensemble des membres du conseil selon la répartition suivante :

♦ De novembre 2017 à juin 2018 : Monsieur Germain Couture; ☼ De juillet 2018 à février 2019 : Monsieur Renaud Labonté: ♦ De mars 2019 à octobre 2019 : Monsieur Dave Bolduc; ☼ De novembre 2019 à juin 2020 : Madame Geneviève Cliche; ♦ De juillet 2020 à février 2021 : Madame Caroline Fournier; ♦ De mars 2021 à octobre 2021 : Madame Anick Campeau.

De désigner madame Geneviève Cliche pour représenter la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon auprès de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière:

De désigner madame Caroline Fournier au sein du comité de suivi du contrat de transport en commun intervenu entre la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et la Société de transport de Lévis;

De désigner messieurs Germain Couture et Renaud Labonté pour représenter le conseil municipal au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 14

Autorisation de signatures auprès de la Caisse Desjardins de la Chaudière et du Centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse

Sur la proposition de madame Anick Campeau Appuyée par monsieur Germain Couture Il est résolu

182-17 Il est réso

D'autoriser le maire, monsieur Olivier Dumais, et, en son absence, la conseillère madame Geneviève Cliche, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Éric Boisvert, et en son absence, l'assistante-trésorière, madame Brigitte Caron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, les chèques et autres pièces en référence aux comptes de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à la Caisse Desjardins de la Chaudière ainsi qu'au Centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 15

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal et le calendrier des jours fériés chômés et payés de l'année 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu aussi de prévoir le calendrier des jours fériés chômés et payés en fonction du calendrier de l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture Appuyée par madame Anick Campeau

183-17 Il est résolu

D'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h.

- 15 janvier (troisième lundi du mois)
- 5 février
- > 5 mars
- 3 avril (mardi)
- > 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 13 août (deuxième lundi du mois)
- 4 septembre (mardi)
- > 1er octobre
- > 5 novembre
- 3 décembre

D'adopter le calendrier ci-après établissant les jours fériés, chômés et payés pour l'année 2018.

Vendredi saint : Le 30 mars ➤ Lundi de Pâques : Le 2 avril > Journée nationale des patriotes : Le lundi 21 mai

> Fête nationale du Québec : Le lundi 25 juin > Fête du Canada: Le lundi 2 juillet > Fête du Travail : Le lundi 3 septembre > Action de grâces : Le lundi 8 octobre Le lundi 24 décembre ➤ Veille de Noël : ➤ Noël: Le mardi 25 décembre ➤ Lendemain de Noël : Le mercredi 26 décembre

> Veille du jour de l'An : Le lundi 31 décembre > Jour de l'An Le mardi 1er janvier 2019 ➤ Lendemain du jour de l'An Le mercredi 2 janvier 2019

> Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 16

Approbation du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations de la Régie intermunicipale de gestion des déchets

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière a adopté son budget 2018 ainsi que son plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 le 26 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc Appuyée par madame Caroline Fournier

184-17

Il est résolu

D'adopter telles que présentées les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière démontrant des revenus et des dépenses totalisant 4 450 600 \$ ainsi que la politique tarifaire de 106,60 \$ la tonne pour les municipalités membres de même que le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

> Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 17

Embauche d'un commis de bibliothèque

ATTENDU QU'un poste de commis de bibliothèque est devenu vacant et qu'il nécessite d'être comblé;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été réalisé afin de pourvoir à ce poste;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire:

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche Appuyée par monsieur Renaud Labonté

185-17

Il est résolu

D'autoriser l'embauche de madame Lucie Turmel à titre de commis de bibliothèque, poste régulier à temps partiel sans minimum d'heures garanties. Les conditions de travail de madame Turmel sont prévues dans le contrat de travail de Commis de bibliothèque - Sans minimum d'heures garanties, à intervenir entre madame Turmel et la Municipalité. La date d'embauche de madame Turmel est le 24 octobre 2017.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail.

> Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 18

Désignation de surveillants des plateaux sportifs

ATTENDU QU'un poste de « Surveillant du gymnase et des équipements » est vacant;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier l'appellation « Surveillant du gymnase et des équipements » pour l'appellation « Surveillant de plateaux sportifs »;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir à 3 postes afin de combler les besoins flexibles et évolutifs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier Appuyée par monsieur Germain Couture

186-17

Il est résolu

D'autoriser l'embauche de Jérémie Duclos, Émile Lévesque et Samuel Mainguy pour exercer la surveillance des plateaux sportifs au taux horaire de treize dollars (13 \$).

> Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Point n° 19

Deuxième période de questions

Diverses questions sont adressées au conseil muncipal.

Un citoyen présente tout d'abord son analyse des résultats des dernières élections municipales et félicite les nouveaux membres du conseil de leur élection. Il désire obtenir la position du maire relativement aux relations entre la municipalité et la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Un citoyen désire obtenir une précision au sujet des nominations des conseillers au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Une citoyenne demande des informations sur le mode de diffusion des comités qui seront formés.

Point n° 20

Points divers

20.1

Présentation des différents comités

Le maire présente les divers comités qui seront créés ainsi que les conseillers qui siègeront à chacun de ceux-ci.

187-17

Point n° 21

Levée de la séance

À 20 h 45 de lever la séance.

Sur la proposition de madame Anick Campeau Appuyée par madame Geneviève Cliche Il est résolu

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais maire